



JORF n°0112 du 15 mai 2014 page
texte n° 47

ARRETE

Arrêté du 9 mai 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours externes et interne de recrutement dans le corps des professeurs de sport

NOR: FVJR1410526A

Par arrêté de la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 9 mai 2014, est autorisée au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours externe et interne de recrutement de professeurs de sport dans l'option « conseiller d'animation sportive » et de concours externes dans l'option « conseiller technique sportif ».

Dans l'option « conseiller technique sportif », les concours sont ouverts dans les disciplines suivantes : boxe, cyclisme, hockey sur gazon, tir à l'arc, base-ball.

Le nombre de postes offerts aux concours sera fixé ultérieurement par arrêté du ministre des sports.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à partir du mardi 9 septembre 2014 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du lundi 24 novembre 2014.

L'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 16 mai 2014.

La date de clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidatures sont fixées au lundi 16 juin 2014, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie électronique sur le site internet ou intranet de la direction des ressources humaines des ministères sociaux à l'adresse suivante :

<https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Les demandes d'aménagement d'épreuves devront être formulées avant la date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

— par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère du travail, de l'emploi et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;

— sur demande auprès du bureau du recrutement (SD 1C), situé 18, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris (pôle accueil, concours, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, téléphone : 01-40-56-60-00) ;

— par courriel : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les inscriptions par voie postale devront obligatoirement être transmises à l'adresse ci-dessous, au plus tard le lundi 16 juin 2014, à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, au ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, direction des ressources humaines, bureau du recrutement SD 1C (Sud Pont), « recrutement professeur de sport 2014 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier posté hors délai ne pourra pas être pris en considération.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.

Les candidats admissibles devront transmettre à l'adresse précitée le rapport demandé pour l'épreuve n° 2 d'admission prévue à l'article 2 de l'arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le mercredi 5 novembre 2014, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.